

## LETTRE DU CENTRE N° 144

### **Objet : Création de sessions de formation sur l'accrochage de la Base Fédérale Droits élargie (BFDe) à la PRC**

Améliorer la qualité de la relation client en mutualisant les données de l'information aux actifs et de la liquidation, c'est dans ce contexte que s'inscrit l'accrochage de la PRC à la BFDe.

Dans le cadre de ses missions le Centre de Formation a vocation à former les équipes et leurs responsables dès lors qu'un changement de réglementation ou d'outil impacte l'environnement professionnel des collaborateurs.

En lien avec la Direction du produit retraite (DPR) et l'Accompagnement du changement et de la transformation des métiers (ACT), le Centre de Formation met en place des sessions de formation à destination des formateurs relais des groupes.

Des sessions spécifiques sont prévues d'une part pour les formateurs relais des équipes en charge de l'information aux actifs, d'autre part pour les formateurs relais des équipes en charge du traitement du dossier de retraite.

L'objectif de cette formation est de leur permettre d'identifier les nouveaux services de la BFDe dans les deux processus, information aux actifs et liquidation.

Ces sessions intitulées « Accrochage PRC - BFDe » se tiendront au GIE Agirc-Arrco, 16-18 rue Jules César, Paris 12<sup>ème</sup> aux dates suivantes :

- Jeudi 21 mars 2013 (Pour les formateurs relais Information aux actifs)
- Vendredi 22 mars 2013 (Pour les formateurs relais Information aux actifs)
  
- Lundi 25 mars 2013 (Pour les formateurs relais Liquidation des droits)
- Mardi 26 mars 2013 (Pour les formateurs relais Liquidation des droits)

Cette formation d'intérêt général est mise en œuvre dans le cadre de l'offre mutualisée du Centre de formation. Son coût est de 150 euros par stagiaire (plus 19,50 euros de frais de repas).

Au cours de ces sessions, un kit pédagogique sera fourni aux formateurs relais.

Il convient de retourner le bulletin d'inscription avant le 8 mars 2013 au Centre de formation du GIE Agirc-Arrco (fax : 01.71.72.16.11; e-mail : [gie.cfp@agirc-arrco.fr](mailto:gie.cfp@agirc-arrco.fr)).

Vous trouverez, ci-joint, le programme et les modalités pratiques de cette session.

PJ : - Contenu de la formation  
- Bulletin d'inscription

Destinataires : *Direction générale*  
*Direction Retraite*  
*Direction des Ressources Humaines*  
*Direction de la Communication*  
*Responsables Formation*  
*Pour info : secrétaire du CE*

## Formation Accrochage BFDe - PRC

### ***CONTENU DE LA FORMATION***

- **Objectifs**
- **La BFDe**
  - La constitution de la Base
  - Les règles de consolidation
  - Les diagnostics
- **La cristallisation**
  - Le principe
  - Le mode opératoire
  - Les implications
- **La gestion de concurrence**
  - En cas de présence d'un processus PRC terminé
  - En cas de présence d'un processus PLI
  - En cas de présence d'un processus LRC ou Réversion d'actif
- **L'adaptation de la PRCIA**
  - Les nouveaux écrans

## Formation Accrochage BFDe - PRC

### BULLETIN D'INSCRIPTION

(\*) Nom (en lettres capitales), précédé de la mention Madame ou Monsieur

Nom (\*): \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom de l'organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Nom du destinataire de la convocation (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

**Choix de la session :**

**Pour les formateurs Information aux actifs**

Session du 21 mars 2013

Session du 22 mars 2013

**Pour les formateurs Liquidation des droits**

Session du 25 mars 2013

Session du 26 mars 2013

**Facture valant convention à établir :**

au nom du service formation de l'organisme : \_\_\_\_\_

au nom de l'organisme (autre service) :  
Service \_\_\_\_\_

au nom d'un autre organisme (Afdas, Agefos, Gie...) et dans cette hypothèse, préciser son nom et ses coordonnées :

Nom de l'organisme : \_\_\_\_\_

Nom du correspondant (\*) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

*Le coût individuel de la participation à la formation est fixé à 150 euros (+ 19,50 euros de repas). Règlement à réception de la facture.*

*Date et cachet de l'organisme*

*Service Formation*

*Signature*

**A renvoyer avant le 8 mars 2013  
après validation de votre service Formation  
au Centre de formation Agirc Arrco  
16-18 rue Jules César 75592 PARIS Cedex 12  
Fax : 01.71.72.16.11 ou email : [gie.cfp@agirc-arrco.fr](mailto:gie.cfp@agirc-arrco.fr)**